

Informations concernant les passerelles entre l'École de culture générale (ECG) et l'École de maturité (EM)

Dans ce qui suit, la lettre C désigne l'École de culture générale (ECG) et la lettre M désigne l'École de maturité (EM). Le sigle 1C désigne ainsi la 1^{ère} année ECG alors que le sigle 2M signifie 2^{ème} année EM.

Passerelle 1C >1M

Il est possible de refaire la 1^{ère} année de gymnase en école de maturité, aux conditions suivantes :

- a) Avoir au moins **15 points au 1er semestre** dans un groupe constitué du français, des mathématiques, d'une des deux langues étrangère (L2 ou L3).
- b) Avoir un bulletin semestriel suffisant
- c) Si le nombre de points au 1er semestre est suffisant, l'élève intéressé par la passerelle peut alors s'inscrire aux **cours donnés par le gymnase de la Cité**, qui ont lieu tous les **samedis matin** pendant le deuxième semestre. Ces cours concernent le français et les mathématiques et donnent lieu à un examen écrit et oral dans chacune des disciplines à la fin de l'année. Pour que les examens soient considérés comme réussis, il faut avoir obtenu des résultats suffisants (4) dans chaque discipline.
- d) Avoir au moins **15 points à la fin de l'année** dans un groupe constitué du français, des mathématiques et d'une des deux langues étrangères (L2 ou L3).
- e) Avoir un bulletin annuel suffisant.

Si tous ces critères sont remplis, l'élève peut refaire sa 1^{ère} année en EM.

Passage 3C >2M

Au terme des trois années d'ECG, il est possible de reprendre en 2M (et d'effectuer ainsi la 2M et la 3M pour obtenir le certificat de maturité), aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu le **certificat ECG**
- Obtenir au moins **16 points** dans un groupe de notes constitué du français, des mathématiques, de la moyenne arrondie de la L2 (allemand ou italien) et de la L3 (anglais), et de la future discipline d'option. Les disciplines d'option sont les suivantes :
 - Cpe : philosophie-psychologie > pour l'OS philo-psycho
 - Csa : chimie **et** biologie (moyenne arrondie des deux notes) > pour l'OS biologie-chimie
- Un examen est nécessaire si l'option choisie en école de maturité ne correspond pas au domaine ECG: il porte sur la matière étudiée en 1^{ère} année d'école de maturité et a lieu durant la semaine précédant la rentrée d'août.
- Si le total de 16 points n'est pas atteint, il est nécessaire de passer un **examen de rattrapage** qui a lieu pendant la semaine précédant la rentrée d'août dans les branches insuffisantes. L'examen de rattrapage correspond au niveau de la fin 1M.

- **Attention** : l'accès à la passerelle n'est pas possible s'il y a eu un échec définitif en EM avant le passage en ECG.

Passerelle pour l'accès à l'université (ancienne passerelle Dubs)

Après avoir obtenu le certificat d'Ecole de culture générale (au terme des trois années de gymnase), il est possible d'effectuer une année de maturité spécialisée. Celle-ci s'effectue en général dans le domaine choisi de l'ECG. Si le domaine souhaité est autres, il est nécessaire de suivre une année de cours du soir complémentaires au GyPad à Chamblandes.

La maturité spécialisée mène aux Hautes Ecoles (santé, social, pédagogie, ...), mais donne aussi accès à une passerelle : il s'agit d'un examen qui permet de s'inscrire dans toutes les universités et EPF. Les cours pour préparer cet examen d'accès ont lieu le soir au GyPad à Chamblandes.

Examen préalable pour l'accès à l'université de Lausanne

L'université de Lausanne (UNIL) donne la possibilité de rentrer dans l'une de ses facultés par l'intermédiaire d'un examen, dénommé "Préalable". Cet examen est spécifique à la faculté visée, et ne donne accès qu'à cette faculté (contrairement à l'examen Passerelle, qui donne accès à toutes les universités et facultés). Il est nécessaire d'être âgé de 20 ans au minimum au moment du début prévu des études. Pour certaines facultés, il est requis d'être de nationalité suisse. Pour plus d'informations, se référer au site de l'UNIL.